

L'HOMME A LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ (1)

On ne s'enthousiasme plus guère pour la liberté. Il semble qu'on soit plus porté à en voir les inconvénients que les avantages. Sans doute, prise-t-on généralement peu les biens qu'on possède : il y a certes une grande part de vérité dans cette observation d'Anatole France qu'on n'estime vraiment la liberté que sous un régime despotique !

Mais il y a autre chose : la liberté n'a pas toujours été critiquée sans raison. Car, dans bien des cas, elle n'était pas celle qu'on désirait ; elle n'en avait que l'apparence. Bref, il y a liberté et liberté et souvent, on a confondu avec la liberté positive vraiment désirable, une liberté négative et trompeuse : l'*indépendance* individuelle.

En réalité, jamais les hommes ne restèrent indifférents à la liberté ; de tout temps, les révolutions les plus importantes furent faites en son nom, en matière politique, sociale, voire dans le domaine religieux.

Limitons-nous ici au domaine économique et social. Ce fut au nom de la liberté que les serfs et les marchands du moyen âge se révoltèrent contre leur seigneur, les artisans contre les marchands, plus tard, les bourgeois contre les ordres privilégiés de l'ancien régime, enfin, plus près de nous, les ouvriers contre leurs maîtres.

(1) On trouvera sur ce sujet, un exposé moins concis dans notre petit livre sur l'*Expérience historique de l'économie dirigée* ; Liège, Wykmans, et Paris, Sirey.

Seulement, ce furent des libertés de nature complexe, diverse, souvent même contradictoire. On comprend l'amère et tragique apostrophe de Mme Roland, qui s'écriait en passant devant la statue de la liberté, sur la charrette qui la conduisait au supplice : « O liberté ! Que de crimes on commet en ton nom ! »

Pour comprendre les jugements contradictoires qu'on peut porter sur cet idéal à la fois attirant et décevant, le mieux est de recourir à l'observation des faits, à l'expérience historique. En procédant ainsi, on aboutit à cette conclusion que, sous l'appellation de liberté, les hommes ont visé deux avantages distincts, bien que complémentaires l'un de l'autre, répondant, et à leurs besoins matériels et à leurs aspirations morales.

Constatons d'abord qu'on eut souvent tort de confondre la liberté humaine avec l'*indépendance* individuelle. En vérité, celle-ci s'est restreinte de plus en plus avec les progrès mêmes de la civilisation. C'était la conséquence nécessaire de ceux qui s'accomplissaient dans la spécialisation de la production : cette dernière a placé de plus en plus le spécialiste sous la dépendance économique de tous ceux qui lui fournissent les marchandises et les services qu'il ne produit pas lui-même.

D'autre part, mille règles nouvelles nous astreignent à des obligations multiples qui ont premièrement pour objet de nous assurer précisément la sécurité de l'existence matérielle, élément fondamental de la liberté : règlements d'hygiène, protection légale des travailleurs, assurances sociales, obligations syndicales, etc. Evidemment, ce que l'homme civilisé recherche sous le nom de liberté ne peut consister simplement dans l'indépendance du sauvage ou du vagabond ! En réalité, c'est tout d'abord la vie matérielle assurée par un revenu suffisant pour un travail raisonnable, la garantie contre les risques d'accident, de chômage, de maladie, d'invalidité et de vieillesse.

Mais ceci ne suffit point pour que nous puissions nous considérer comme libres. La vie assurée du laquais de bonne maison ne comble point nos aspirations. L'homme ne peut se contenter d'un état de sujétion humiliante. Puisque la vie sociale lui impose une multitude d'obligations indispensables précisément à son bien-être matériel, il veut que ces règles ne lui soient point imposées arbitrairement par une autorité absolue. Il entend participer à leur établissement, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis par lui ; c'est-à-dire qu'il aspire à réaliser dans la plus large mesure possible, son *autonomie*. Tel est le second élément de la liberté.

A cette tendance profondément enracinée dans la nature humaine répondent, de même que le régime parlementaire dans le domaine politique, ces diverses institutions de « démocratisation de la production » qui se sont développées surtout à partir du XIXe siècle : les coopératives de production, les accords collectifs de travail, les conseils d'usine, la participation aux bénéfices, voire à l'entreprise, enfin, le morcellement des grandes entreprises en départements autonomes

dirigés avec le concours des ouvriers eux-mêmes, comme par exemple dans les usines Bata.

Ces institutions permettent de restaurer la dignité humaine en abolissant le « sentiment d'infériorité sociale » qu'engendre un état de passive sujétion. Elles raniment la joie au travail en donnant à l'ouvrier la conscience de coopérer activement et spontanément à l'œuvre commune de la société.

De tout temps, les hommes ont cherché à conquérir en premier lieu la sécurité matérielle, un certain minimum de bien-être nécessaire à leur existence, condition indispensable à la poursuite de biens supérieurs d'ordre spirituel, intellectuel ou moral : *primum vivere, deinde philosophari*.

C'est ce qui ressort des enseignements de l'histoire. Sous l'aiguillon de l'instinct puissant de la vie, les hommes, comme tous les êtres vivants, ont toujours lutté pour obtenir au moins les bien nécessaires à leur existence.

Obéissant à ce primordial et impérieux instinct, ils ont même souvent sacrifié, pour le satisfaire, leur liberté morale, acceptant la servitude du moment que celle-ci leur assurait l'existence, se pliant à l'autorité absolue de leurs chefs. Telle était la règle chez les peuples primitifs. Plus tard, on vit aussi des prolétaires sans ressources, des populations accablées par la misère, comme après la grande guerre, accepter, pour y échapper, la pire servitude sous une autorité dictatoriale.

Mais généralement, dès que les hommes purent jouir d'une vie matérielle assurée, des aspirations d'un ordre plus élevé se firent jour. Prenant conscience de leur sujétion, celle-ci leur parut insupportable, incompatible avec le sentiment de leur dignité. Alors ils réclamèrent leur participation au pouvoir, la réalisation de leur autonomie.

Ainsi, dès le moyen âge, les serfs cherchèrent à s'émanciper. Ils arrachèrent, à leurs seigneurs, des chartes d'affranchissement. Celles-ci se multiplièrent en Belgique surtout à partir du XII^e siècle, telle la célèbre loi de Beaumont de 1182. Les marchands, dont les agglomérations devaient plus tard donner naissance à la plupart des villes de notre pays, arrachèrent aussi à leurs seigneurs des franchises qui leur reconnurent le droit de s'organiser eux-mêmes et de se donner des lois garantissant la sécurité de leurs personnes, de leurs biens et de leurs transactions commerciales. Telle fut l'origine de nos institutions démocratiques.

Plus tard, lorsque les marchands, devenus les maîtres de la cité, eurent imposé leur autorité aux artisans, ces derniers aussi se soulevèrent. Ils opposèrent leurs corporations aux guildes de marchands et conquirent à leur tour leur autonomie. A l'époque moderne, lorsque la production capitaliste à domicile se généralisa, les salariés dits compagnons ou valets, voulurent aussi se soustraire à l'autorité ab-

solue de leurs patrons. Leurs compagnonnages leur permirent, avec des succès divers, une certaine participation à l'établissement de leurs conditions de travail.

Survint la révolution de 1789. Elle se fit bien au nom de la liberté. En réalité, elle se contenta de supprimer les entraves corporatives et gouvernementales. Elle ne réalisa que l'*indépendance* individuelle, c'est-à-dire une liberté négative, une concurrence sans frein qui abandonna le faible, dans une lutte brutale sans merci, à l'oppression des forts, plaçant les salariés sous l'étroite dépendance de leurs maîtres. D'où, par l'organisation syndicale, un nouveau mouvement de prolétaires pour la conquête de la liberté. Il occupa la plus grande partie du XIXe siècle.

D'abord les ouvriers ne pensèrent qu'à obtenir une existence matérielle supportable : *a fair wage for a fair day work* (un salaire raisonnable pour une journée de travail raisonnable). Mais, cet avantage, une fois acquis, ils en désirèrent un autre. Ils voulurent compléter leur liberté matérielle par leur liberté morale : échapper à une sujétion déprimante par la participation à la fixation des règles qui les gouvernaient, en premier lieu dans le domaine des conditions mêmes de leur travail.

Tel apparaît à travers l'histoire l'aboutissement logique, inévitable de la tendance naturelle de l'homme vers la liberté. Toujours, il chercha, non seulement l'existence matérielle assurée, mais aussi une part suffisante d'autonomie.

Cette dualité d'aspirations complémentaires apparaît surtout nettement chez les peuples dont le bien-être s'est suffisamment répandu pour que leurs aspirations aient pu dépasser les biens matériels. Tels sont les peuples aux traditions démocratiques.

A l'heure actuelle, d'autres peuples ont pu s'accommoder de régimes dictatoriaux. Contraints par la nécessité de vivre, ils ont acheté, au prix de la servitude, un bien-être relatif. Mais nous ne pouvons croire qu'on puisse les considérer comme arrivés à une situation stable d'équilibre social. La violence dictatoriale appelle fatalement la violence révolutionnaire. Jamais l'homme n'a pu supporter longtemps la servitude parce que violant certaines de ses aspirations les plus profondes et les plus persistantes.

N'est-ce pas sous un gouvernement absolu, que l'homme apprécie le mieux la liberté !

Laurent DECHESNE,
Professeur à l'Université de Liège.
